

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Kildine BATAILLE	M. Gérard HERRMANN
M. Rémi DETANG	M. Christophe AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Marc RETY
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Najoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Géraldine CHEDOZ.
	M. Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. Massar N'DIAYE
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Nouvelle convention 2021 « Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers »

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) dans les déchetteries, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a autorisé, par délibérations en date du 8 février 2007, du 22 novembre 2012 et du 9 avril 2015, la signature d'une convention avec l'OCAD3E (organisme de coordination agréé chargé d'établir la relation entre les éco-organismes ECOSYSTEME (choisi par Dijon métropole), ERP, ECOLOGIC et RECYLUM] et les collectivités territoriales.

En contrepartie de la collecte des DEEE, l'OCAD3E alloue des compensations financières basées sur :

- Les tonnages collectés (part fixe + part variable)
- La communication (courante et événementielle)
- La protection du gisement

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème ; l'arrêté a été signé le 23 décembre 2020 par le le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance.

La nouvelle convention , prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021. Elle est d'une durée de six ans, conformément au cahier des charges et prendra fin de plein droit en cas de retrait par les Pouvoirs Publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'OCAD3E en cours à la date de signature de la présente convention.

En effet, le cahier des charges annexé à l'arrêté du 2 décembre 2014 qui s'impose à OCAD3E édicte que la convention qui lie OCAD3E avec chacune des collectivités territoriales a une durée de six ans. C'est pourquoi, la durée de la nouvelle convention est de six ans ; et ce ,bien que la durée de l'agrément d'OCAD3E ne soit, à titre exceptionnel, que d'un an.

La collectivité conclut donc avec OCAD3E une convention d'une durée de six ans qui prendra fin avant son terme à l'échéance de l'agrément d'OCAD3E, soit le 31 décembre 2021, sauf prorogation par les Pouvoirs publics de celle-ci d'ici là.

Les évolutions pour la période 2021-2026 s'inscrivent dans le respect des missions d'OCAD3E qui sont d'assurer auprès des collectivités l'inter-médiation administrative et financière afin de garantir :

- la contractualisation pour une couverture universelle du territoire,
- la continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

A titre indicatif, en 2020 1181,744 tonnes de DEEE ont été collectées dans les déchetteries et lors des collectes d'objets encombrants en porte à porte.

Les DEEE sont répartis selon les catégories suivantes :

DEEE	TONNAGE 2020
Gros Electroménager Hors Froid (cuisinière, sèche linge ..)	359,824
Gros Electroménager Froid (congélateur, réfrigérateur ...)	167,616
Ecrans	95,054
Petits appareils en mélange (batteur , perceuse..)	559,25
TOTAL	1181,744

L'éco-organisme a versé à la métropole une compensation financière de 95 386,51 € au titre 2020.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de la convention avec l'OCAD3E avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive ci-jointe ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de celle-ci.

SCRUTIN : POUR : 82

CONTRE : 0

DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0